

Siège social : 17 bis avenue de la Puisaye 89000 AUXERRE

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025

Conformément au titre 6 des Statuts, les adhérents de l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail de l'Yonne se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 18 juin 2025, à 17 heures 30, au siège social de l'Association, sur invitation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guillaume MARY, Président.

Mr MARY, Président, remercie l'ensemble des adhérents, membres du conseil d'administration, de la commission de contrôle, les partenaires présents ainsi que Mme Le PEN DIAS (Commissaire aux comptes) et Mr BAILLY (Expert-comptable) présents.

Le Président rappelle que l'assemblée générale est composée des membres adhérents à jour de leur cotisation, c'est-à-dire des entreprises bénéficiant des services de l'AIST89 ou de leurs représentants. Il informe que le conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour de cette assemblée générale, le rapport d'activité, le rapport financier de l'année 2024 et le budget prévisionnel 2025. Il invite les adhérents présents à signer la feuille de présence et à remettre les pouvoirs éventuels, afin de pouvoir procéder au décompte des adhérents présents et représentés.

Sont présents : 24 adhérents, disposant de 88 voix,

Sont absents excusés (y compris membres C.A): 63 adhérents représentant 114 voix,

Sont absents excusés (pouvoir à Mr Mary – Président) : 5 adhérents représentant 7 voix,

Sont absents excusés (pas de pouvoir) : 120 adhérents.

Sont excusés: Mme Willot Catherine, Mr Duval Sylvain, Mr Hafid Kouider (membres du bureau).

L'Assemblée peut donc prendre toutes décisions utiles conformément aux statuts.

Il propose ensuite de commencer l'assemblée en reprenant l'ordre du jour prévu :

- 1/ Les activités de l'AIST 89 en 2024;
- 2/ L'adoption des comptes 2024;
- 3/ Le budget prévisionnel et les cotisations 2025 ;
- 4/ La modification du règlement intérieur ;
- 4/ Questions diverses.

1/ les activités de l'AIST 89 en 2024 :

Le Président passe la parole, dans un premier temps à Mme Cécille RIGOTHIER qui présente l'activité sous le focus des entreprises adhérentes et de leurs salariés. Dans un second temps, le Dr Dunbavand, médecin du travail sur le site de Tonnerre et médecin coordinateur ; retrace l'activité médicale de l'AIST 89 en 2024. Madame Elodie Roy responsable du pôle prévention reprend la parole pour parler de la prévention de la désinsertion professionnelle et les actions en milieu de travail qui ont été réalisées au cours de l'année 2024. Cette année la directrice a

souhaité mettre l'accent sur l'ensemble des activités réalisées en matière de prévention des risques professionnels.

Le diaporama, présenté en détail, met en évidence les principales données chiffrées concernant l'activité des équipes pluridisciplinaires de santé au travail :

- La répartition par taille et les effectifs des entreprises adhérentes,
- Les médecins du travail, l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail,
- Le suivi individuel des salariés: les consultations en santé au travail, leur évolution, les orientations, les avis des médecins du travail, le dispositif de l'AIST89 pour les inaptitudes et reclassements,
- Le service social et d'appui psychologique,
- Les actions en milieu de travail, la prévention des risques professionnels dans le cadre de la pluridisciplinarité, les fiches d'entreprise,
- Les sensibilisations et actions collectives réalisées auprès des entreprises adhérentes.
- ✓ Des expérimentations pour l'offre complémentaire avec théâtre forum sur les addictions et un escape-Game sur la prévention des RPS
- ✓ La ½ journée de prévention BTP en partenariat avec OPPBTP et la carsat pour sensibiliser au risque chimique
- ✓ Mois sans Tabac / Tab'agir
- ✓ Le DUO DAY : rapprocher le handicap et l'emploi, casser les idées reçues
- ✓ Les JNA : Nos adhérents prennent au sérieux la sensibilisation au bruit

- ✓ Les foulées roses : les collaborateurs de l'AIST89 se mobilisent contre le cancer du sein
- ✓ Lancement des p'tits déjs de la prévention : l'exemple de la QVCT
- ✓ Les formations à l'AIST89 : un véritable complément de prévention
- ✓ Les Sensibilisations
- ✓ Le salarié compétent : un allié de la prévention

Le Président porte le rapport d'activités 2024 au vote qui est adopté à l'unanimité.

2/ l'adoption des comptes 2024 :

Le président passe la parole à Mr Bailly et Mr CINGET, trésorier de l'association, pour la présentation des comptes qui ont été validés par le conseil d'administration.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/204 font apparaître une situation financière stable.

Le bilan

Le bilan montre une structure financière très équilibrée avec des fonds propres à hauteur de 11 801 K€.

L'actif immobilisé représente une valeur nette comptable de 3.382 K€. Les dettes représentent un montant de 2 115 K€.

La trésorerie ressort à 13 917 K€.

Le compte de résultat

Le bilan montre une structure financière équilibrée avec un résultat net comptable après impôt sur les sociétés de 184 138 € après une estimation du montant des avoirs de 504 000 €. Le Conseil d'administration a voté la restitution d'un avoir aux adhérents (hors adhérents sous convention et adhérents à la facturation à l'acte et fonction publique) à hauteur de 12€ HT par salarié déclaré au 31 janvier 2024. Le montant de l'avoir estimé est de 504 000€ (12€ * 43 000 salariés déclarés).

Les charges d'exploitation sont en hausse de 12 % par rapport à 2023 engendrées par :

- Une hausse de la masse salariale des médecins (8.42 ETP en janvier 2023 pour 10.15 ETP en janvier 2024).
 - Le changement du logiciel métier à la mi-année entraine une hausse d'environ 50 000 €
 - Les assurances ont augmenté de 8 % (+ 3 000 €)
 - La formation des salariés a doublé en 2024 (2 médecins sont en cours de formation)
- Les lignes goodies et logotage des sites ont également augmenté puisque nous avons refait faire les logos et autres affichages de l'ensemble des sites.
 - Les impôts et taxes sont de 113 K€.

	Résultat 2021	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024
PRODUITS d'EXPLOITATION	4 384 857	4 869 595	4 519 709	4 806 731
Cotisations		4 485 133	4 038 276	4 030 476
Facturation des absences		80 034	77 994	65 593
Facturation des nouveaux noms		216 505	587 767	528 771
Facturation droit inscription	15 004	11 550	13 174	10 768
Facturation frais de relance	12 525	23 363	10 187	16 863
Facturation convention	90 376	135 400	138 600	129 032
Facturation intérimaires	73 261	134 592	110 080	98 040
Loyer schaeffer+garages	74 807	72 459	74 510	79 332
Autres facturations diverses		39 562	41 116	37 082
Avoir sur cotisations		-705 000	-761 775	-493 892
Autres produits et transferts de charges		374 982	189 777	304 662
Autres Achats et Ch. ext.	603 172	784 382	603 450	830 241
Impôts, taxes et versts assim.	94 873	100 086	107 250	113 785
Salaires	2 139 580	2 316 282	2 302 134	2 486 316
Charges sociales	954 191	952 234	971 973	1 083 304
Dotation Amortissements	211 369	386 930	246 532	211 043
Charges div. gestion courante (autres charges)	4 323	4 301	12 433	23 282
CHARGES d'EXPLOITATION	4 276 095	4 544 205	4 243 774	4 762 309
RESULTAT d'EXPLOITATION	108 762	325 390	275 935	44 422
RESULTAT FINANCIER	50 223	92 162	165 273	137 085
RESULTAT Courant	158 984	417 504	441 208	181 508
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-28 140	-58 703	-28 911	-34 930
IMPOT sur bénéfices		101 326	173 504	-37 561
TOTAL PRODUITS	4 436 910	5 053 328	4 833 230	4 945 388
TOTAL CHARGES	4 369 825	4 678 447	4 447 760	4 761 249
RESULTAT NET	67 085	374 881	385 470	184 138

Telles sont les informations significatives à signaler.

Monsieur MARY passe la parole à madame Le Pen Dias, Commissaire aux comptes du cabinet Morize. Cette dernière certifie que les comptes annuels 2024 de l'AIST89, au regard des règles et principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'AIST89 à la fin de cet exercice.

Il présente ensuite son deuxième rapport concernant les conventions réglementées entre l'AIST89 et ses administrateurs et indique qu'aucune convention n'a été mise en place pour l'année 2024.

Le Président porte les comptes et le rapport financier 2024 au vote qui sont adoptés à l'unanimité.

3/ Le budget prévisionnel et les cotisations 2025 :

Les cotisations 2025

Avant de partager le budget prévisionnel 2025, la directrice rappelle le contexte sur le texte de loi concernant le tunnel de cotisation. Pour l'année 2025, le coût moyen national a été fixé à 115,50€.

Voici la grille de cotisation pour l'année 2025 validée par le conseil d'administration en décembre 2024 :

- → Cotisation annuelle Per Capita à la personne physique suivie pour tout salarié en CDI, CDD, contrats divers :
 - Droit d'inscription : 20 € H.T.
 - Employeur unique : 90 € H.T.
 - Multi-employeurs : 45 € H.T.
 - Entreprises de Travail Temporaire : 90 € H.T. par salarié convoqué, présent ou non à la visite médicale.
 - Apprentis de moins de 18 ans : 90 € H.T.
 - Travailleurs indépendants/ dirigeants non-salariés : 90 € H.T.
 - Entreprises sous convention (salarié suivis) : 105 € H.T.
 - Facturation absentéisme (non présenté ni excusé à un rendez-vous) : 90 € H.T.
 - Frais de relance (Règlt Int. Art.9) : 55 € H.T.
- → Facturation Offre complémentaire :
 - Sur devis, tarif horaire de 53 € H.T. / intervenant. (Hors tiers intervenant)
- → Facturation formations :
 - Formation des sauveteurs-secouristes du travail :
 - Formation initiale 250 € H.T. par stagiaire et 1 400 € H.T. pour un groupe.
 - Maintien et actualisation des compétences : 100 € H.T. par stagiaire et 535 € H.T. pour un groupe.
 - Formation manutention de personnes : (3 jours de formation)
 - 450 € H.T. / stagiaire

Les nouveaux salariés arrivés en cours d'année seront facturés au fur et à mesure. La cotisation annuelle comprenant 2 jours d'intervention par an.

Le budget prévisionnel 2025

La directrice présente dans un premier temps l'ensemble des charges d'exploitations pour l'année 2025 pour un montant de 5 439 K€.

- Hausse des charges sur l'ensemble des postes, avec l'ouverture du site de Toucy, le logiciel informatique.
- Hausse de la masse salariale : les salaires et les charges représentent 73 % du budget (la moyenne nationale des spsti se situe à 74%)

La projection de produits d'exploitations est faite avec une prévision d'arrivée de médecin du travail et la hausse des tarifs de cotisation ; les produits d'exploitation sont de 5 457K€. Ce qui amène à présenter un résultat net de 67 500 €.

	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024	Prévisionnel 2025
PRODUITS d'EXPLOITATION	4 869 800	4 519 709	4 806 731	5 457 650
Cotisations	4 485 133	4 038 276	4 030 476	4 248 000
Facturation des absences	80 034	77 994	65 593	67 500
Facturation des nouveaux noms	216 505	587 767	528 771	499 950
Facturation droit inscription	11 550	13 174	10 768	7 000
Facturation frais de relance	23 363	10 187	16 863	13 750
Facturation convention	135 400	138 600	129 032	150 000
Facturation intérimaires + à la visite	134 592	110 080	98 040	193 950
Loyer schaeffer+garages	72 459	74 510	79 332	90 000
autres facturations diverses	39 562	41 116	37 082	37 500
Avoir sur cotisations	-705 000	-761 775	-493 892	0
Autres Achats et Ch. ext.	784 382	603 450	830 241	942 250
Impôts, taxes et versts assim.	100 086	107 250	113 785	136 500
Salaires	2 316 282	2 302 134	2 486 316	2 877 000
Charges sociales	952 234	971 973	1 083 304	1 115 900
Dotation Amortissements	386 930	246 532	225 378	350 000
Charges div. gestion courante (autres charges)	4 301	12 433	23 282	18 000
CHARGES d'EXPLOITATION	4 544 205	4 243 774	4 762 309	5 439 650
RESULTAT d'EXPLOITATION	325 390	275 935	44 422	18 000
RESULTAT FINANCIER	92 162	165 273	137 085	180 000
RESULTAT Courant	417 504	441 208	1 017 025	198 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	58 703	148 248	-34 930	
IMPOT sur bénéfices	101 326	173 504	-37 561	130 000
TOTAL PRODUITS	5 053 328	4 833 230	4 945 388	5 637 650
TOTAL CHARGES	4 678 447	4 447 760	4 761 249	5 570 150
RESULTAT NET	374 881	385 470	184 138	67 500

La grille de cotisation 2025 puis le budget prévisionnel 2025 sont portés au vote et adoptés à l'unanimité.

4/ modification du règlement intérieur de l'AIST 89 :

L'AIST89 va être audité d'ici la fin de l'année 2025, afin d'obtenir le 1^{er} niveau de certification de la SPEC 2217. Dans ce cadre, il était nécessaire de faire quelques ajustements du règlement intérieur de l'association, document qui sera après validation mis à disposition sur le site internet ; www.aist89.fr

La dernière version du règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

5/ Questions diverses :

Monsieur MARY propose aux participants qui le souhaitent de faire part de leurs questions diverses.

Aucune question n'étant posée, le Président clôt l'assemblée générale.

Mr Guillaume MARY

Le Président Secrétaire de séance